

DOSSIER E.ON

E.ON, entreprise allemande, 3ème groupe mondial du secteur de la distribution d'énergie [1], a reçu l'autorisation de reconvertir la centrale thermique de Gardanne (Bouches-du-Rhône) en centrale à biomasse. Ce projet, largement soutenu par l'État au travers d'un contrat d'approvisionnement sur vingt ans, constitue le plus important en France dans le domaine de l'énergie biomasse à ce jour

Pour autant le gain énergétique, au regard de l'investissement pharaonique (230 millions d'euros pour E.ON [2]), n'est pas concluant [3] et le projet est contesté dans sa faisabilité [4]. Le fort soutien qu'apporte l'État à cette occasion s'explique par le souci de préserver des emplois sur le site de Gardanne, car E.ON avait affiché sa volonté de se séparer de toutes ses centrales thermiques en France [5] (cinq au total).

Plutôt que d'assumer socialement les conséquences de sa stratégie, et d'éventuellement re-déployer son personnel sur d'autres activités, l'entreprise envisageait des départs anticipés et licenciements - peu de reclassements. Rien de très étonnant : alors que son chiffre d'affaire a été multiplié par 420% [6] (120 milliards d'euros en 2012) en dix ans, le groupe s'est délesté de 20% de son personnel (soit 20 000 personnes) entre 2002 et 2006 [7] .

E.ON affiche aujourd'hui une volonté de promouvoir les énergies durables, ce qui n'a pas toujours été le cas : en 2008 le groupe était le second pollueur européen en terme d'émission de CO2.

L'entreprise s'est aussi rendue célèbre avec la deuxième plus grosse amende de l'histoire de l'U.E. en 2009 pour entente illicite (533 millions d'euros) : GDF et E.ON s'étaient entendus pour se partager la distribution du gaz russe en France et en Allemagne, en s'assurant que chacun ne viendrait pas piétiner les plate-bandes économiques de l'autre (en d'autres mots : pas de concurrence) [8].

La centrale à biomasse et ressources forestières

Pour faire fonctionner la centrale de Gardanne, qui doit être opérationnelle en 2014, E.ON a besoin de bois, de beaucoup de bois [9] : entre 800 000 et 1 million de tonnes annuelles. L'État a conditionné son aide à l'impératif de développer les filières bois régionales (dans un périmètre de 400km), et dans un premier temps, 50% de l'approvisionnement en bois doit provenir des régions voisines.

E.ON affiche que son projet consommera principalement des déchets verts, des résidus de plans DFCI, et des bois inutilisables à d'autres fins. En vérité, le bois de coupe représente plus de 80% du combustible biomasse et le groupe a un besoin primordial de ressources forestières, c'est-à-dire d'aller chercher du bois sur pied dans les forêts.

Au démarrage du projet donc, et selon les estimations d'E.ON, 50% de la ressource forestière nécessaire sera issue de l'importation de bois venant de l'étranger - où des forêts seront abattues pour être brûlées à Gardanne. Les 50% restants, soit 311 000 tonnes, vont être recherchées principalement dans les régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. À l'horizon 2025, 100% de la ressource en bois devra être approvisionnée localement, soit 450 000 tonnes d'après

E.ON.

Et la châtaigneraie cévenole ?

C'est donc dans le but de présenter ce projet à certains acteurs clés, institutionnels et économiques, des Cévennes gardoises et lozériennes, qu'E.ON est venu le 25 mars dernier à St Hyppolite du Fort (Gard).

E.ON a défini à cette occasion le sud-Lozère, le nord d'Alès, le pays Vigannais et la région d'Anduze-Quissac, comme « Zone d'Approvisionnement Prioritaire (ZAP) » de la centrale de Gardanne.

Parmi les essences forestières convoitées, le châtaignier se situe en tête de liste. En effet, de par son fort rendement calorifique, sa combustion générant peu d'encrassement, et sa forte représentation dans les espaces forestiers (1/3 de la forêt en basses Cévennes, soit 25 000ha [10]), le châtaignier représente une ressource attractive pour une centrale à biomasse.

Ainsi, selon les zones citées précédemment, les prévisions de quantité de bois à prélever varient entre 1 000-7 000 tonnes/an (fourchette basse) et 7 000-11 000 tonnes/an (fourchette haute). Toutefois, rien ne garantit que ces chiffres soient réalistes et, selon les opportunités, les quantités pourraient être nettement supérieures.

Ce que propose E.ON

L'entreprise ne prévoit pas de venir exploiter le bois directement, elle a ainsi besoin de sous-traitants pour négocier avec les propriétaires de parcelles boisées, effectuer les coupes, transformer, conditionner, stocker, et transporter le bois. E.ON incite donc les exploitants privés des Cévennes gardoises et lozériennes à s'équiper en prévision d'une exploitation industrielle du bois, et notamment de la châtaigneraie.

À cet effet, E.ON propose un appui à la recherche de financements permettant « l'innovation » : « araignées » forestières, ponts mobiles pour franchir des rivières, « mini-grumiers » et autres engins d'abattage [11] ... l'attirail laisse rêveur quand on pense au patrimoine naturel préservé que représente actuellement les forêts cévenoles.

Ainsi les prestataires locaux seront amenés à faire des propositions à E.ON, et iront de leur côté démarcher les propriétaires forestiers. E.ON achètera le bois exploité non au tonnage ou au m3, mais au KW/h estimé.

Une opération « sous-marin » aux conséquences indéterminées

On peut en premier lieu s'étonner du silence dans lequel se déroule ce projet, dont les appels d'offres aux prestataires ont pourtant commencé en mai 2013.

E.ON a fait savoir lors de sa présentation qu'elle préviendrait les collectivités locales, mais les élus ne semblent absolument pas avertis du projet. Pas plus que les services de l'État : la DDT Lozère a appris le projet par voie indirecte.

Quelles seront les conséquences de la mise en route d'un tel projet pour la Région ? Personne ne peut le dire, surtout pas E.ON qui n'a mené aucune étude à ce sujet, comme le précise la Direction

Régionale Environnement Aménagement Logement (DREAL) - PACA : « concernant l’approvisionnement en combustible biomasse (...), il requiert la prise en compte de l’évaluation des effets environnementaux indirects, inhérents à ces exploitations. Il en va notamment des effets attendus sur le paysage et la biodiversité, ce qui n’est pas évalué ni analysé dans ce dossier (ndlr : le dossier du projet fourni par E.ON). » [12]

Enfin, si l’entreprise clame haut et fort la « durabilité » de ses actions, elle ne fait pas mention d’une quelconque stratégie en la matière : aucune incitation à la gestion durable des coupes, aucun projet de plantation après-coupe.

Pas plus que des impacts environnementaux et paysagers, E.ON ne fait guère cas de l’aspect patrimonial de la châtaigneraie. C’est sans doute ce qui l’amène à mentionner, en toute lucidité, parmi les difficultés identifiées : « perception initiale négative de notre projet ». Perception toute relative cependant, étant donnée la totale opacité de l’action et le cercle restreint d’acteurs informés.

Cette tentative de main-mise sur une ressource essentielle du territoire, par voie intermédiaire, ne joue pas en faveur d’E.ON : pourquoi une telle discrétion ? Sans doute parce que le projet d’exploitation aura bien des conséquences néfastes pour nos territoires.

La gestion de la forêt : un enjeu public

À l’échelle des territoires décrits et au vu de l’impact pressenti du projet, la gestion de la forêt ne saurait se résumer à une somme de contractualisations privées entre exploitants et propriétaires forestiers. Ce mode de fonctionnement amènerait nécessairement à une exploitation anarchique, au cas par cas, avec des impacts néfastes pour les paysages et la biodiversité, dont nous sommes fortement dépendants en terme de ressource économique (agriculture, sylviculture, tourisme).

C’est d’ailleurs en bonne conscience de cet impératif que ce sont déployées les Chartes Forestières de Territoire dans les Pays Cévennes, la région du mont Aigoual, et aujourd’hui le Pays Gorges-Causse-Cévennes [13]. Ces démarches visent à mettre en place une gestion concertée et éclairée de la forêt : comment envisager une exploitation durable qui préserve une forêt riche en biodiversité ?

Quelle limite pour l’exploitation forestière sur des territoires fortement dépendants de leur qualité environnementale ? Quelle valorisation optimum de la production de bois sur les territoires (bois-énergie, bois d’œuvre) ?

Toutes ces questions méritent un débat public, et des décisions politiques adéquates, car la forêt est un enjeu qui nous concerne tous. La gestion de la forêt ne saurait être déterminée par les seules opportunités économiques, à l’insu de la population, qui à terme en subira les conséquences [14].

Les impacts d’une exploitation industrielle

Dégradation environnementale et paysagère

Rappelons dans un premier temps que la « zone d’approvisionnement prioritaire » définie par E.ON comporte au moins quatre zones classées Natura2000, s’étend en partie sur la zone du Parc National des Cévennes, et sur des territoires « Réserves de Biosphère » et « Patrimoine mondial de l’Humanité » classés par l’UNESCO.

On peut en être certain, au regard de la stratégie d'E.ON exposée plus haut : rien n'a été prévu pour une approche environnementale, concertée, ou même soi-disant durable, de l'exploitation de la forêt. Ainsi la contractualisation au cas par cas entre propriétaires et exploitants donnera lieu à des trouées forestières anarchiques, des coupes à blanc ici et là.

On sait bien aujourd'hui que si aucune replantation n'est prévue, le pin maritime est le premier colonisateur des espaces ouverts en Cévennes. La forêt de résineux prendra donc le dessus partout où le châtaignier aura été coupé, acidifiant les sols, générant de l'insécurité en terme de risque d'incendie. Il faut ajouter à cela le lessivage des sols mis à nu par les coupes rases.

L'exploitation de parcelles inférieures à cinq hectares étant moins réglementée que celle des surfaces de plus grande importance, l'ouverture de pistes de débardage ne donnera pas lieu à des autorisations préalables, et, de voisin en voisin, de contrat en contrat, les trouées pourraient ainsi atteindre des dizaines d'hectares [15] sans avoir été soumis à autorisation. Cette transformation aura nécessairement un impact sensible sur le milieu et les écosystèmes, et dégradera de manière notoire les paysages.

Gaspillage de la ressource forestière

Ce projet crée bien sûr de l'effervescence chez les acteurs de la filière-bois énergie. Il s'agit pour E.ON de stimuler ces acteurs, qui eux-même iront effectuer une pression économique auprès des propriétaires (via l'offre) afin de déboiser des parcelles. Une fois la ressource forestière rentable épuisée, selon les critères d'E.ON, la demande cessera. Rien n'aura été prévu pour le renouvellement de la ressource.

Le bois constitue une ressource majeure pour nos territoires, et serait susceptible (comme l'indiquent plusieurs diagnostics) d'être mieux valorisé, afin de créer plus de richesses localement, mais aussi favoriser l'accès aux produits issus de la filière-bois, aujourd'hui largement importés pour leur majorité.

Il faut ici souligner clairement que le projet d'E.ON ne comporte qu'une valorisation de premier degré (utilisation en combustion), et de plus non durable : rien ne viendra remplacer ce qui aura été coupé.

Pourtant nos territoires ont un besoin croissant de bois.

En premier lieu le bois-énergie (plaquettes/granulés) qui apparaît une alternative sérieuse en vue de la transition énergétique qu'impose le changement climatique. La transformation du bois pourrait ainsi s'élaborer et se consommer localement, apportant une plus-value largement supérieure à la vente sur pied pour l'économie locale, avec le développement de petites entreprises spécialisées.

En second lieu nos territoires ont besoin de bois d'œuvre pour leur population : de plus en plus la demande émerge concernant le bois en tant que matériau de construction, mais l'offre n'est pas disponible. Il ne s'agit pas ici uniquement de la ressource, mais aussi des savoir-faire liés à la construction venant s'articuler autour de la filière bois. On voit là aussi la plus-value que constituerait une telle politique en comparaison avec l'expédition vers les fourneaux de Gardanne.

Il y a ici un choix à faire entre une exploitation précipitée, non-durable, apportant peu de richesses sur les territoires, et une politique de développement à forte valeur ajoutée articulée

autour de la filière bois.

Impact sur les usages traditionnels de la forêt

La forêt est un haut-lieu d'activités traditionnelles en Cévennes : cueillette et chasse sont des aspects importants du lien entre les cévenols et la forêt.

Cependant, autant pour le grand gibier que pour les champignons et la châtaigne, la coupe à blanc de parcelles forestières modifiera nécessairement les équilibres écologiques qui permettent jusqu'à présent au plus grand nombre de jouir d'un usage bénéfique de la forêt.

Rappelons qu'une forêt bien exploitée peut à la fois permettre des coupes de bois et maintenir les activités traditionnelles qui y sont liées.

Perte d'attractivité touristique

La dénaturation du patrimoine paysager que peut engendrer une exploitation industrielle aura nécessairement des conséquences néfastes pour le tourisme. En effet, le caractère attractif des Cévennes en tant que destination touristique vient principalement d'une part de sa culture, mais surtout de ses paysages.

Des trouées anarchiques issues de coupes à blanc, l'augmentation du trafic de véhicules lourds destinés au transport de matériel ou de bois, viendront directement impacter sur la dynamique touristique, secteur majeur de l'économie locale et qui aurait besoin au contraire d'être valorisé et revitalisé.

Dégradation des infrastructures

Enfin, en attendant preuve du contraire, E.ON ne se propose pas de dédommager les collectivités qui verront le coût de l'entretien de la voirie sévèrement augmenter du fait de la circulation d'engins lourds : transport de machines et transport de bois verront leur activité accrue avec l'impact que l'on sait sur des routes qui dans leur grande majorité sont inadaptées à ce type d'activité.

En conclusion

Le projet d'E.ON paraît fort lucratif pour l'entreprise : celle-ci est totalement sécurisée vis-à-vis de l'écoulement de sa production grâce au contrat d'approvisionnement effectué avec l'État et bénéficie de subventions diverses pour son développement.

Ce projet est revendiqué comme « durable », utilisant des résidus végétaux et bois inutilisables pour d'autres usages, alors qu'il se base sur une exploitation industrielle intensive de forêts qui pourraient être mieux valorisées pour le bénéfice des territoires.

Revendiqué comme « durable », mais E.ON n'a pas effectué d'étude sur l'impact que va engendrer sa forte demande de bois local. « Durable », mais aucun projet de renouvellement de la ressource n'est intégré. Ce projet est mis en oeuvre en toute opacité, à l'insu des élus et populations concernées.

Alors que la forêt constitue un levier de développement majeur pour les Cévennes lozériennes et gardoises, verrons-nous partir en fumée les forêts cévenoles à Gardanne au maigre bénéfice de quelques-uns et au détriment de la majorité ?

La châtaigneraie constitue une « forêt culturelle » par essence, subira-t-elle encore une fois le désintérêt des cévenols comme ce fut le cas autrefois avec le développement de l'industrie du tanin (qui a « englouti » des parcelles entières de châtaigniers au XIXème siècle) ?

Il faut enfin rappeler que toutes les forêts du sud-Lozère et du Gard sont concernées par le projet, pas uniquement la châtaigneraie cévenole.

En attendant que certains acteurs institutionnels, parfois étrangement silencieux à ce sujet bien qu'informés, prennent position, la menace que représente le projet d'E.ON doit être portée sur la place publique par les citoyens.

Complément d'information : le document de la Réunion de lancement Zone d'Approvisionnement Prioritaire Cévennes- Centrale Biomasse de Provence

Saint Hippolyte du Fort – 25 mars 2013